



Suis je obligée de fournir des renseignements sur le cap

Par **maddy37**, le **29/06/2009** à **12:44**

Bonjour, rnvoilà je suis divorcée depuis 13 ans, du père de mes 3 enfants. Celui ci a fait tout son possible pour détruire ma vie et celles de nos enfants. Mon fils aîné n'a plus de pension depuis le jour de ses 18 ans et il est toujours étudiant. Nous n'avons rien fait pour éviter tous problèmes supplémentaires. Aujourd'hui mon second fils vient de signer un contrat d'apprentissage. Son père l'a appris par le biais du bulletin scolaire. Je viens de recevoir un RAR me demandant la copie de son contrat, le nom de la société ainsi que le salaire qu'il recevra. Tout cela n'a dans un seul but ne plus payer la pension alimentaire pour lui aussi.rnSuis je donc obligée de lui fournir ces renseignements?rnSachant qu'il n'est pas du tout dans le besoin et que normalement il devrait verser les pensions jusqu'à ce que nos enfants soient indépendant financièrement.rnJe suis fatiguée de tout cela, car il m'a déjà fait passé 6 fois devant le JAF pour multiples raisons et que chaque fois il a été débouté.rnSi quelqu'un pouvait me répondre pour me rassurer.rnMerci de toutes les réponses que vous pourrez m'apporter.rnUne maman vraiment à bout!rnCordialement

Par **Petit Pierre**, le **30/06/2009** à **10:16**

Maddy,rnrnà votre place, je répondrais.rnrnPas sur le nom de la société,rnmais sur le montant du salaire mensuel,rnet sur la durée du contrat.rnrnEn rappelant que ce n'est pas ce salaire quasi-symboliquernqui va permettre à cet enfant de devenir économiquement indépendant.rnrnBien à vous.rnrnPierre